

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-
FERRAND

01/08/2018

N° E18000108 /63

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 30/07/2018, la lettre par laquelle le préfet (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain (PPRNPmvt) sur la commune de Perrier ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la décision par laquelle le président du Tribunal a délégué à Mme Catherine Courret les attributions énumérées aux articles susvisés ;

DECIDE

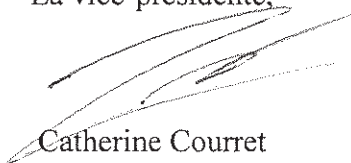
ARTICLE 1 : Monsieur Daniel Taurand est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Direction départementale des territoires et à Monsieur Daniel Taurand.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01/08/2018

La vice-présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Courret', written over a horizontal line.

Catherine Courret